

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

**Séance du 11 mars 2021**

<b><u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u></b>		
<b><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></b>		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23
Date de la convocation : 04 mars 2021 Date d'affichage : 04 mars 2021		
Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le onze du Mois de mars		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
<b><u>Présents</u></b> : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JULLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND.		
<b><u>Présents par procuration</u></b> : Aurélien TISSIER donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND		
<b><u>Absent</u></b> : néant.		
<b><u>Secrétaire de Séance</u></b> : Flore COUTURE		

**OBJET : Attribution des biens de sections - Section de Brujaleine**

Vu l'article L2411-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 29 septembre 2020 approuvant le règlement d'attribution des biens de sections ;

Vu la demande d'attribution des biens de la section de Brujaleine déposée par Madame Béatrice BOYER au titre du rang n°2 du règlement d'attribution des biens de sections ;

Conformément à l'avis de la commission agriculture ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_043-DE

**Décide** d'attribuer à Madame Béatrice BOYER pour une durée de 5 années par convention pluriannuelle agricole les terres à vocation agricole ou pastorale sectionales de la Section de Brujaleine représentant une superficie totale de 34 ha 65 a 60 ca sises et figurant au cadastre sous les références suivantes :



SECTION	Numéro	Lieu-dit	Nature	Contenance
½ B	298	Les Ponsonnières	Parcours	74 a 80
½ B	303	Les Ponsonnières	Parcours	24 a 20
½ B	328	Les Ponsonnières	Parcours	1 a 05
½ B	331	Les Ponsonnières	Parcours	5 a 00
½ B	354	Les Ponsonnières	Parcours	6 a 25
½ B	363	Les Ponsonnières	Parcours	76 a 30
½ B	376	Brujaleine	Parcours	15 a 87
½ B	461	La Devèze	Parcours	15 ha 29 32
<b>Superficie totale</b>				17 ha 32 a 80

**Précise** que le loyer sera actualisé, chaque année, sur la base de l'indice départemental des fermages publié au 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année ;

**Précise** que le Conseil municipal autorise Madame BOYER à exploiter les terres de l'association d'estives des co-preneurs collectifs de Champagnac ;

**Précise qu'une** nouvelle demande par un exploitant du rang 1 du règlement d'attribution des biens de section reste prioritaire dans l'ordre d'attribution

**Donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour signer la future convention.

Le Maire,

Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_043-DE